

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole maternelle et élémentaire privée
Notre Dame du Sacré Cœur
Concarneau (Finistère)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0291519U_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole maternelle et élémentaire privée Notre Dame du Sacré Cœur Concarneau (Finistère)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0291519U_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	JC JOURDAIN	Ingénieur chargé d'affaires Environnement et Risques industriels
Vérificateur	N. FOURAGE	Responsable d'activité sites et sols pollués
Approbateur	N.PLANEL	Responsable d'activité sites et sols pollués

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école maternelle et élémentaire privée Notre Dame du Sacré Cœur (ETS n°0291519U) est située au 2, rue de l'Alma à Concarneau (29), à environ 200 m du port, à proximité de l'avenue de la gare. Cette école accueille des enfants âgés de 3 à 11 ans.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la présence ancienne, en contiguïté de l'établissement, d'un site recensé dans la base de données *BASIAS* (n° BRE2900044) ayant exercé une activité de distribution de carburant (hydrocarbures). Cette étude conclut à des potentialités d'exposition par inhalation de l'air intérieur, air qui serait susceptible d'être dégradé par une possible remontée de substances volatiles en provenance de la nappe et des sols issues des activités du site *BASIAS* à proximité de l'établissement.

On notera que le parking extérieur (contigüe au site *BASIAS* n° BRE2900044) recensé dans la Note de Première Phase (N° 0291519U_RNPP) est utilisé comme cour de récréation depuis septembre 2010, date à partir de laquelle des travaux de rénovation ont été entrepris au niveau de l'ancienne cour de récréation située à l'Ouest de l'établissement. L'enrobé en mauvais état du parking identifié dans le RNPP a été refait pour l'occasion. La nouvelle cour de récréation située à proximité du site *BASIAS* présente donc un enrobé en bon état. D'après les renseignements collectés sur site, cette cour de récréation sera seulement utilisée pour les activités sportives ou de plein air compté de septembre 2012 (fin des travaux de rénovation).

Il faut également noter l'absence de jardin pédagogique sur le site et l'absence de jardin potager pour le logement de fonction le jour de notre visite.

¹ *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « air du sol sous dalle » au droit du bâtiment le plus proche du site BASIAS et « air du sol » au droit de la cour de récréation. Les substances recherchées sont les substances volatiles susceptibles liés à l'ancienne activité BASIAS.

Les investigations ont été réalisées conformément au programme d'investigation défini à l'issue de l'étude historique et documentaire.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré que des hydrocarbures volatils ont été quantifiés dans l'air et dans les gaz du sol. Ces composés peuvent être liés aux anciennes activités de garage recensés à proximité de l'établissement. Toutefois, les concentrations estimées dans l'air intérieur à partir des mesures d'air sous dalle et des gaz du sol sont inférieures aux bornes basses de l'intervalle de gestion.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Toutefois, dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle béton de la cave semi-enterrée du bâtiment (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assureraient alors plus leur rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur dans la cave et éventuellement dans la salle de classe située au-dessus de la cave pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée dans les gaz de sol (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion). Ceci amène à recommander le maintien de cette dalle en bon état.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de *l'école maternelle et élémentaire privée Notre Dame du Sacré Cœur à Concarneau (n° n°0291519U)* en catégorie « **catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions**, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».